



Direction de la Voirie et des Déplacements

2016 DVD 15 Canaux parisiens. Accord-cadre avec l'Union Nationale des Industries des Carrières et de matériaux de construction UNICEM relatif au transport fluvial des matériaux de construction.

Projet de délibération

Exposé des motifs

La Ville de Paris est propriétaire d'implantations portuaires à Paris 19ème et en Seine-Saint-Denis, le long de ses canaux à grand gabarit, à savoir le canal Saint-Denis et le canal de l'Ourcq de Paris aux Pavillons-sous-Bois.

L'existence de ces voies d'eau à grand gabarit permet de réduire de manière très sensible la circulation des poids lourds aux portes Nord et Est de Paris. En 2014, le trafic de marchandises sur ces canaux était de l'ordre de 1 million de tonnes. La filière BTP est la première contributrice de ce trafic appelé à se développer du fait des chantiers d'infrastructure du Grand Paris Express et de renouvellement urbain des territoires de l'Ourcq et de Plaine Commune.

Le transport par voie d'eau des matériaux de construction en Ile-de-France répond à une logique de développement durable dans la mesure où ce mode de transport permet notamment de limiter les émissions de CO2 et de particules fines, d'améliorer la qualité de vie des territoires approvisionnés et de contribuer au développement de la filière transport fluvial, alternative au tout routier et utilisatrice d'infrastructures existantes et bien intégrées dans leur environnement.

Depuis quelques années, le service des canaux a mis en place des réunions d'échanges régulières avec les entreprises amodiataires, adhérentes à l'Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de construction (UNICEM) aux fins :

- d'assurer le suivi de la gestion des sites ;
- d'améliorer leur intégration et de garantir leur pérennité dans un environnement urbain en passe d'être requalifié ;
- d'améliorer les conditions de navigation sur les canaux.

L'UNICEM est une fédération professionnelle qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives de minéraux, ainsi que les producteurs des principaux matériaux de construction, en particulier de béton prêt à l'emploi. Elle a pour missions de défendre les intérêts collectifs et individuels des entreprises et de leur apporter un conseil et une expertise en matière de protection de l'environnement, de qualité des produits, de conjoncture économique, etc.

Avec d'une part, la reconfiguration des territoires riverains des canaux parisiens qu'induisent les projets du nouveau Grand Paris et d'autre part, les objectifs fixés par les textes tel que le

Plan de Déplacements régional ou pris en compte par la Société du Grand Paris pour les travaux du Grand Paris Express, les canaux parisiens devraient voir leur trafic notablement augmenter.

À l'aube de ces grands chantiers, la formalisation des échanges avec l'UNICEM, par le biais d'un accord-cadre, apparait un outil propice à l'objectif de développer la part modale du transport fluvial. Pour ce faire, ce document d'engagements oblige les parties signataires sur plusieurs points tels que l'échange de données, le partage mutuel de l'information, l'amélioration du réseau fluvial, le développement du trafic fluvial et la communication vis-à-vis des tiers.

Aussi, je vous demande d'approuver l'accord-cadre avec l'UNICEM pour le développement de l'utilisation des canaux parisiens par les professionnels qu'elle représente et de m'autoriser à le signer.

La Maire de Paris

2016 DVD 15 Canaux parisiens. Accord-cadre avec l'Union Nationale des Industries des Carrières et de matériaux de construction UNICEM relatif au transport fluvial des matériaux de construction.

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Climat Énergie de Paris adopté par le Conseil de Paris le 8 décembre 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) l'accord-cadre pour le développement du transport des granulats et des matériaux de construction sur les canaux de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Madame La Maire est autorisée à signer avec l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) l'accord-cadre pour le développement du transport des granulats et matériaux de construction sur les canaux de la Ville de Paris, dont le texte est annexé à la présente délibération.